

BNP PARIBAS

S.O.L.

Archives Historiques

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE 'DE PARIS

Capital : 400 Millions de Francs

Registre du Commerce Seine N° : 50.316. — N° d'immatriculation sur la liste des Banques Françaises : 49.

RAPPORT

ADRESSÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à la Commission de contrôle des banques

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1947

Compte de Profits et Pertes

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

IMPRIMERIE CHAIX

20, Rue Bergère

PARIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. CELIER (Alexandre), *Président honoraire.*
GAUSSEL (Georges), *Président.*
FARNIER (Charles), *Vice-Président, Directeur Général.*
[LAURENT (Charles), *Vice-Président.*
BOISSARD (Henri), *Administrateur.*
BORREDON (Gilbert), —
CHASSY (Georges), —
DAVEZAC (Henry), —
DENIS (Pierre), —
MANGEART (Robert), —
PERNOT (Alexandre), —
VIGUIÉ (René), —

CENSEUR

M. HUGUES (André).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. LELEU (Raymond),
MARBEAU (François).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

à la Commission de contrôle des banques

sur l'Exercice 1947

AVIS

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS rappelle aux porteurs de ses parts bénéficiaires et de ses parts de fondateur qu'il reçoit et conserve en dépôt dans les caisses de son Siège social ou de ses agences, à titre entièrement gratuit, les parts bénéficiaires nominatives et les parts de fondateur nominatives ou au porteur.

Les porteurs de parts bénéficiaires et de parts de fondateur ont le plus grand intérêt à profiter de cette facilité qui leur permet d'encaisser automatiquement, sans frais, leur coupon dont le montant est porté au crédit de leur compte ou tenu à leur disposition.

nous avons l'honneur
compte de profits et

international par des
tour à des conditions

roduction industrielle
récédente, mais reste
ressources en énergie
ys et spécialement en

léséquilibre en faveur
onstruit et de l'Amé-
le gouvernement de
rédié à la pénurie de
urés pendant l'année
britannique de sup-
le la livre sterling en

condamné à entraver le commerce extérieur des pays qui avaient pendant les hostilités accumulé des avoirs à Londres.

En France, la vie économique a été dominée par l'évolution des salaires et des prix. Les mesures prises par le gouvernement au mois de janvier pour imposer une baisse générale de ces derniers ont produit un effet bienfaisant, mais passager. A partir du mois de mai, la hausse des produits agricoles et en particulier des denrées d'alimentation a recommencé. Cédant à des revendications de plus en plus pressantes, les pouvoirs publics ont accepté plusieurs relèvements des salaires qui ont entraîné à leur tour l'augmentation des prix industriels. Ni l'État ni les consommateurs ne se sont résignés à tirer les conséquences de l'appauvrissement du pays consécutif à la guerre, en sorte que l'année s'est écoulée sans qu'un point d'équilibre ait été trouvé.

Malgré les efforts faits pour résorber le déficit du budget, les charges que le Trésor

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. CELIER (Alex)
GAUSSEL (Ge)
FARNIER (Ch)
LAURENT (Ch)
BOISSARD (H)
BORREDON (G)
CHASSY (Geo)
DAVEZAC (He)
DENIS (Pier)
MANGEART (F)
PERNOT (Ale)
VIGUIÉ (René)

M. HUGUES (André).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. LELEU (Raymond),
MARBEAU (François).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

à la Commission de contrôle des banques

sur l'Exercice 1947

Conformément à l'article 10 de la loi du 2 décembre 1945, nous avons l'honneur de vous adresser notre bilan arrêté au 31 décembre 1947 et le compte de profits et pertes de l'exercice clos à cette date.

L'année qui vient de s'écouler a été troublée dans le domaine international par des événements qui font apparaître comme lointain et incertain le retour à des conditions économiques stables.

L'activité mondiale a néanmoins tendu à se développer. La production industrielle marque en moyenne un accroissement par rapport à l'année précédente, mais reste souvent freinée par l'insuffisance et la mauvaise répartition des ressources en énergie et notamment en charbon. L'agriculture a, dans de nombreux pays et spécialement en Europe, souffert de circonstances atmosphériques défavorables.

Les échanges internationaux se caractérisent toujours par le déséquilibre en faveur des États-Unis de la balance commerciale de l'Europe qui se reconstruit et de l'Amérique du Sud qui s'industrialise. Les crédits accordés par le gouvernement de Washington ou par la Banque internationale n'ont pas suffi à remédier à la pénurie de dollars. Les cours des principales devises sont cependant demeurés pendant l'année à la même parité officielle, mais la décision du gouvernement britannique de supprimer, peu après qu'elle eût été rétablie, la libre convertibilité de la livre sterling en dollars a entravé le commerce extérieur des pays qui avaient pendant les hostilités accumulé des avoirs à Londres.

En France, la vie économique a été dominée par l'évolution des salaires et des prix. Les mesures prises par le gouvernement au mois de janvier pour imposer une baisse générale de ces derniers ont produit un effet bienfaisant, mais passager. A partir du mois de mai, la hausse des produits agricoles et en particulier des denrées d'alimentation a recommencé. Cédant à des revendications de plus en plus pressantes, les pouvoirs publics ont accepté plusieurs relèvements des salaires qui ont entraîné à leur tour l'augmentation des prix industriels. Ni l'État ni les consommateurs ne se sont résignés à tirer les conséquences de l'appauvrissement du pays consécutif à la guerre, en sorte que l'année s'est écoulée sans qu'un point d'équilibre ait été trouvé.

Malgré les efforts faits pour résorber le déficit du budget, les charges que le Trésor

assume, notamment pour financer les dépenses d'équipement et de reconstruction, n'ont pas pu être entièrement couvertes par l'emprunt et ont exigé à nouveau le recours aux avances de l'institut d'émission.

Les travaux de reconstruction ont continué à porter principalement sur les biens d'équipement et accessoirement, sur les immeubles d'habitation. L'activité industrielle, en accroissement sur l'année précédente, a dans l'ensemble presque rejoint le niveau, d'ailleurs déprimé, de 1938. La statistique des wagons chargés fait apparaître un trafic de marchandises sensiblement égal à celui d'avant-guerre, bien que le parc ferroviaire se soit appauvri d'un quart environ. La production agricole a subi les conséquences de mauvaises conditions atmosphériques et la récolte des céréales en particulier a été l'une des plus mauvaises qu'on ait enregistrées depuis un siècle ; l'augmentation de la superficie ensemencée et un hiver moins rigoureux permettent d'espérer pour l'année en cours un redressement de la situation. Les trésoreries de beaucoup de sociétés sont devenues insuffisantes et ont rendu nécessaire le recours au crédit ou à des augmentations du capital.

Le volume des capitaux susceptibles de s'investir sur le marché financier s'est trouvé réduit par de nombreux facteurs, notamment par la diminution des disponibilités à la campagne et par la thésaurisation qui continue à être pratiquée dans beaucoup de milieux. Les taux d'intérêt à long terme se sont tendus.

Sur le marché monétaire, la Banque de France, désireuse de freiner le recours au crédit, a légèrement relevé à deux reprises le taux de l'escompte et fixé des conditions plus élevées pour le papier de financement que pour les effets publics ou commerciaux. Les taux d'émission des bons du Trésor ont fait l'objet d'augmentations corrélatives.

En l'absence d'un marché libre des changes, la hausse des prix et l'accroissement de la circulation fiduciaire ont manifesté la dépréciation progressive de la monnaie. Pour remédier à la pénurie de devises, l'État, qui avait précédemment réquisitionné les avoirs liquides en livres et en dollars, a étendu cette mesure aux disponibilités en francs belges, en couronnes suédoises, en escudos portugais et en livres égyptiennes ainsi qu'à certaines valeurs étrangères libellées en dollars et suspendu temporairement toute importation de marchandises payables en dollars. Les parités officielles artificiellement maintenues ont rendu de plus en plus difficile le commerce d'exportation ; le gouvernement a dû les abandonner au début de 1948 et consentir à une nouvelle dévaluation.

Le Conseil national du crédit a rappelé aux banques que leur rôle consistait à accorder des concours pour accroître la production, mais qu'elles devaient, en période de lutte contre l'inflation, se garder de favoriser la rétention des marchandises ; puis, au mois d'octobre, la production ayant atteint un plafond que l'insuffisance d'énergie et de matières premières ne permettait pas, à ce moment, de dépasser, il les a invitées à stabiliser provisoirement le montant total des crédits accordés à l'économie. Nous n'avons pas eu de peine à nous conformer à ces principes et nous avons toujours rencontré le concours des services de la Banque de France pour accélérer l'examen des affaires qui devaient leur être soumises, de manière à éviter dans toute la mesure possible les doléances d'une clientèle habituée à des décisions rapides de notre part.

Ni les instructions du Conseil national du crédit, ni les principes traditionnels de prudence qui inspirent la gestion de notre établissement ne comportaient empêchement à donner satisfaction aux demandes légitimes de nos anciens clients qui ne cessent de nous témoigner leur attachement, pas plus qu'à étendre nos affaires commerciales. L'importance du concours que nous avons ainsi apporté à l'économie du pays est attestée par la progression de nos escomptes, de nos découverts et de nos avances. Une part de cette progression provient du financement des besoins des entreprises nationalisées de charbonnages, d'électricité et de gaz, qui a été demandé à l'ensemble des banques et qui, depuis la fin de l'exercice, a été pris en charge par le Trésor dans la mesure où il s'applique à des investissements.

Nos ressources se sont accrues, mais suivant une progression moins rapide qu'au cours de l'exercice précédent, marquant d'ailleurs, vers la fin de l'année, un ralentissement qui a de nouveau, en 1948, fait place à une accélération sensible. Toutefois, en raison de l'étroitesse des trésoreries et de l'appauvrissement des particuliers, le développement des dépôts est plus lent que celui des besoins de crédit et nous avons dû recourir au réescompte de l'institut d'émission pour des montants plus élevés que l'année précédente.

Dans le domaine des opérations sur titres, la hausse des prix a accusé davantage le déséquilibre déjà ancien entre les commissions susceptibles d'être payées pour des actions ou des obligations dont la valeur est devenue trop faible et les frais de personnel qu'exige leur manipulation. Certes, des textes législatifs ont été préparés en vue de corriger les effets de cet amenuisement et de favoriser le regroupement des titres ; certains d'entre eux, adoptés par le parlement, sont dès maintenant entrés en application. Mais ces mesures sont encore insuffisantes : les collectivités publiques en particulier consentent pour le service financier de leurs titres une rémunération très inférieure aux prix de revient. Le redressement de cette situation est indispensable à l'équilibre futur du compte d'exploitation de celles des banques à qui leurs traditions et leur caractère interdisent de se désintéresser de l'exécution d'opérations matérielles nécessaires à la vie du marché financier et à la gestion de l'épargne.

Nos frais généraux ont augmenté très sensiblement au cours de l'exercice. Les dépenses du personnel, qui représentent plus des quatre cinquièmes du total, ont été influencés non seulement par des relèvements de salaires nombreux et importants, dont la plupart ont comporté un effet rétroactif, mais aussi par des charges sociales accrues en particulier du fait du nouveau régime des retraites de la profession bancaire.

La réduction des dépenses d'exploitation est au premier rang de nos préoccupations. Nous nous efforçons, par des réorganisations de services et la modernisation de nos méthodes, en particulier par le développement de la mécanographie, de simplifier les rouages de notre établissement et de réduire nos prix de revient. Sur les instructions du Conseil national du crédit nous avons fermé, tant à Paris qu'en banlieue et en province, dix-sept agences établies sur des places dont les besoins ont été jugés suffisamment desservis. La suppression de ces guichets, qui est intervenue en fin d'année, n'exercera d'influence que sur l'exercice en cours. Au surplus, nous ne pourrions multiplier les fermetures de nos sièges sans compromettre l'activité même de notre établis-

sement et son rôle de collecteur de l'épargne et de distributeur du crédit à travers l'ensemble du territoire.

Nous devons enfin signaler que, pour une part non négligeable, nos charges résultent de travaux qui sont requis de nous par l'État, qui ne sont pas rémunérés, et dont nous avons à maintes reprises insisté pour obtenir l'allègement.

Nos affaires financières ont été actives ; nous avons prêté notre concours à l'émission des bons de la reconstruction et au placement des obligations de plusieurs groupements de sinistrés et de diverses entreprises privées. La hausse du taux de l'intérêt, la réticence des souscripteurs à l'égard des valeurs à revenu fixe et les restrictions décidées par les pouvoirs publics ont favorisé le recours à des augmentations de capital. D'accord avec les émetteurs, nous avons relevé les conditions des services financiers que nous assurons.

La bourse a connu des alternatives de faiblesse et de fermeté. Les cours des rentes et des obligations ont fléchi, en même temps que montaient les taux des nouvelles émissions ; ceux des valeurs françaises à revenu variable, qui faisaient apparaître un taux de rendement très faible, n'ont pas suivi la hausse des prix. Seuls les titres étrangers ont progressé sensiblement, surtout à la fin de l'année, à mesure que la perspective d'une prochaine dévaluation se précisait et que l'éventualité de nouvelles réquisitions était jugée moins probable.

Nos agences dans Paris ont obtenu de bons résultats ; la hausse du taux de l'escompte et le relèvement des commissions leur ont permis de compenser l'accroissement des frais généraux ; elles ont pris une large part au financement des importations effectuées tant par des groupements que par des sociétés privées et ouvert de nombreux crédits documentaires à l'étranger. Leur activité dans la branche titres reste limitée.

L'exploitation de nos agences en France est d'une manière générale sensiblement plus difficile. Le développement des opérations commerciales y a été important. Il aurait procuré des résultats intéressants si la nécessité de maintenir à la disposition des émetteurs et notamment de l'État une organisation onéreuse de placement n'avait absorbé ses profits. De plus, dans les campagnes, notre rôle tend, sous l'effet d'une concurrence privilégiée, à se réduire à une exploitation titres que les frais de démarche élevés et le faible montant unitaire des opérations rendent nettement déficitaire.

Notre département des relations étrangères a connu une activité croissante qui eût pu être encore plus considérable si la pénurie de devises et particulièrement de dollars n'avait pas contrarié la reprise du commerce extérieur ; il a continué à prêter son concours au financement des importations suivies d'exportations, grâce aux facilités de crédit mises à notre disposition par nos correspondants en Suisse et aux États-Unis.

Nos agences étrangères nous ont apporté des profits substantiels ; celle de Londres a participé au financement des achats français dans la zone sterling.

En Égypte nous avons maintenu la situation à laquelle l'ancienneté et la prudence de notre gestion nous ont valu d'atteindre ; notre exploitation y est principalement orientée vers le commerce international et nous avons par nos crédits facilités les échanges avec la France, acheteuse de cotons et vendeuse d'articles manufacturés.

Les modifications intervenues dans le statut politique des Indes ont écarté de notre agence de Bombay les affaires en provenance du Pakistan. Néanmoins, le mouvement du port a été extrêmement actif et le volume des opérations n'a pas cessé de croître.

A Sydney et à Melbourne, où traditionnellement nous finançons une part importante des exportations de laine vers la France, nous avons apporté notre concours à de nouveaux clients et à des opérations traitées avec les pays qui bordent l'Océan pacifique ; l'avenir de nos agences est toutefois lié au sort d'un projet de loi qui est actuellement en suspens devant la Cour suprême et qui tendrait à faire du commerce de banque un monopole d'état.

Notre agence de Bruxelles continue son redressement grâce au développement de ses affaires.

Malgré la révolte qui a ensanglanté une partie de l'île, mais qui paraît heureusement sur le point d'être définitivement réprimée, nos agences malgaches ont obtenu de bons résultats ; notre personnel s'est montré partout à la hauteur de sa tâche et a donné des preuves de sa valeur civique ainsi que de son attachement à notre maison.

Les deux banques qui possédaient chacune le quart du capital de la French American Banking Corporation ont, avec notre assentiment, cédé leur participation à la Banque de l'Indochine ; la collaboration de cette dernière, à laquelle nous sommes associés à égalité, ne pourra qu'exercer une influence favorable sur l'avenir de notre filiale qui, malgré la diminution des avoirs français aux États-Unis, a obtenu des résultats satisfaisants.

L'intense activité commerciale et financière, la complexité du service des titres et les fréquentes modifications survenues dans la réglementation des changes et du crédit ont imposé à notre personnel un effort soutenu, interrompu cependant en juin dernier par une grève qui s'est prolongée pendant treize jours. La durée hebdomadaire du travail a été portée à partir de l'été à quarante-cinq heures, réparties sur cinq jours d'avril à septembre et sur six le reste de l'année. Conformément à la convention collective qui a été approuvée au mois d'août, nous avons créé une nouvelle caisse de retraites qui fonctionne sous le régime de la répartition et assure aux membres de notre personnel que l'âge contraint de quitter leurs fonctions des pensions substantielles.

Le comité central d'entreprise a tenu trois sessions au cours de l'année ; les comités d'établissement se réunissant périodiquement. De nombreuses suggestions tendant à l'amélioration des méthodes de travail et à la réduction des frais généraux ont été mises à l'étude sur leur initiative ; plusieurs d'entre elles, reconnues intéressantes, sont entrées en application. Les œuvres sociales dont ils assurent la gestion et notamment la cantine et la coopérative sont appréciées par le personnel ; une colonie de vacances a fonctionné pendant les mois d'été, à la satisfaction des familles.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont analysés par nos commissaires aux comptes. En ce qui concerne le poste « Immeubles et mobilier », une partie des acquisitions nouvelles a été amortie par prélèvement sur les résultats de l'exercice et le montant de 30 millions, dont s'augmente ce poste, le sera par annuités suivant les règles généralement en usage. Nous avons amorti l'intégralité des effets et créances en souf-

france et constitué des provisions en face de divers risques litigieux ou non. Notre portefeuille-titres s'est accru à la suite de participations dans de nouvelles sociétés ou de libération d'actions déjà souscrites ; le poste correspondant du bilan reste très inférieur à la valeur de réalisation.

Notre trésorerie n'a pas cessé d'être parfaitement liquide.

Compte tenu des frais généraux de toutes natures et notamment des cotisations aux organismes de retraites, amortissements, charges fiscales et provisions, notre compte de profits et pertes se traduit par un solde créditeur de 56.920.682 francs. Ce solde comprend la totalité des résultats obtenus tant par nos sièges de France, de Tunisie et de Madagascar que par nos agences installées dans des pays étrangers : Angleterre, Australie, Belgique, Egypte, Inde et Monaco.

Conformément à l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945 modifié par la loi du 17 mai 1946, il y a lieu de considérer comme charge d'exploitation une somme de 55.779.053 francs, qui correspond à une répartition de 67 fr. 59 au profit de chacune des 825.256 parts bénéficiaires non amorties.

Les droits des parts de fondateur ont été calculés selon les stipulations des articles 40 et 41 des anciens statuts visés au paragraphe 1 de l'article 26 des nouveaux statuts ; un dividende de 15 fr. 98 reviendra ainsi à chacune des 15.076 parts restant en circulation. Cette répartition absorbera un montant de 240.987 francs.

Il restera disponible une somme de 900.642 francs qui s'ajoutera au report à nouveau dont le solde créditeur passera de 385.292 à 1.285.934 francs.

Au cours de l'année, le ministre de l'économie nationale a nommé M. Henry DAVEZAC, vice-président délégué du Syndicat général de la construction électrique, comme administrateur en remplacement de M. Ernest CHAMON, décédé.

Le sort avait désigné MM. Pierre DENIS, Jean-Baptiste DOUMENG, et Alexandre PERNOT comme administrateurs sortants au 31 décembre 1947 ; les mandats du premier et du troisième ont été renouvelés par les autorités qui les avaient désignés ; le ministre des finances et des affaires économiques a nommé M. Robert MANGEART en remplacement du second.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1947

MESSIEURS,

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1947, nous avons l'honneur de rendre compte de l'exécution de notre mandat de commissaires aux comptes, mandat qui nous a été donné par arrêté de M. le Ministre de l'Economie nationale et des Finances, en date du 23 décembre 1946, publié au *Journal Officiel* du 29 décembre 1946.

Cet arrêté a été pris en application de l'article 10 de la loi n° 45-015 du 2 décembre 1945, relative à la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques et à l'organisation du crédit.

Le bilan de 1947, établi conformément aux prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques, présente un total de.....Fr. 84.787.607.298
contre, en 1946..... 73.242.513.811

soit une augmentation de.....Fr. 11.545.093.487

Celle-ci est motivée par un accroissement sensible de presque tous les postes du bilan, notamment les Comptes courants, les Comptes de chèques, les Comptes à échéance fixe et les Acceptations à payer.

Le compte Pertes et Profits qui, conformément aux dispositions de l'article 8 du décret du 31 août 1937 et comme précédemment, fait apparaître la provenance des bénéfices de l'exercice, accuse cette année, à son crédit, un total de.....Fr. 56.920.682
contre, en 1946..... 57.547.898

Il ressort donc pour 1947 une diminution de.....Fr. 627.216

La provenance de la somme de 56.920.682 francs est ainsi exprimée dans le compte Pertes et Profits, compte tenu des Charges, Amortissements et Provisions :

Exploitation.....Fr. 54.718.317
Portefeuille-titres et participations..... 3.323.455
Ensemble.....Fr. 58.041.772

à déduire :

Immeubles (excédent des charges sur les produits)..... 1.121.090
comme ci-dessus.....Fr. 56.920.682

Il est précisé que, comme l'an dernier, la rubrique Portefeuille-titres et celle concernant les Immeubles n'ont pas supporté de quote-part de Frais généraux.

Les produits de la branche « Exploitation » ont accusé une progression par rapport à 1946, l'accroissement étant dû non seulement à l'augmentation du volume des affaires mais aussi au rehaussement du loyer de l'argent et au relèvement de certains tarifs.

Si cet état de choses ne se traduit pas par une élévation du solde bénéficiaire, c'est que les charges d'exploitation se sont sensiblement accrues, notamment du chef des importantes augmentations d'appointements décidées, pour la plupart, avec rétroactivité, et que d'importantes provisions de prévoyance ont été constituées.

En ce qui concerne la rubrique « Portefeuille-titres et participations », elle n'a été, cette année, favorisée ni par des ventes de titres ni par une augmentation des dividendes encaissés.

Les 842.098 parts bénéficiaires dont l'origine vous a été commentée dans notre rapport sur le bilan de 1946 se sont trouvées ramenées, par suite du rachat du 1^{er} janvier 1947, au nombre de 825.256.

Ces parts bénéficiaires, conformément à la loi du 2 décembre 1945 modifiée par celle du 17 mai 1946, ont droit chacune de recevoir une répartition fixée par le Conseil qui ne peut être inférieure au dividende distribué à l'action pour l'exercice 1944 ou à 3 % de la valeur de rachat de la part bénéficiaire. Ce minimum est considéré comme une charge d'exploitation et garanti par l'Etat.

La valeur de rachat ayant été fixée à 2.253 francs, le dividende garanti pour chacune des parts bénéficiaires s'élève à un montant brut de 67 fr. 59 soit, en 1947 pour l'ensemble des 825.256 parts bénéficiaires, à la somme globale de 55.779.053 fr. figurant à ce titre au débit du compte Pertes et Profits annexé au bilan 1947.

L'amortissement des parts bénéficiaires devant se faire en cinquante ans, à raison de 16.842 titres par an, le montant de la somme globale à répartir diminuera donc d'un cinquantième chaque année. La deuxième tranche a été amortie le 1^{er} janvier 1948. Elle est représentée par les titres portant les n^{os} 522.217 à 539.058 désignés par le tirage au sort effectué le 27 novembre 1947. La somme à verser de ce fait, soit 37.945.026 francs, a été remise en temps utile par le Trésor au C.N.E.P.

Les parts de fondateur en circulation s'élèvent comme précédemment à 15.076, nombre dont l'origine a été expliquée dans notre dernier rapport.

Les droits de ces parts de fondateur résultent des anciens statuts et sont rappelés par l'article 26 des nouveaux statuts établis suivant la décision du 29 mai 1947 de la Commission de Contrôle des Banques.

Pour compléter les explications qui précèdent, nous indiquerons ci-dessous les mouvements des différents postes du bilan et éventuellement leurs particularités.

A l'Actif :

Le poste « Caisse, Trésor Public, Banques d'émission » figure pour 5.568.255.698 au lieu de 3.982.604.933 francs. Le poste « Banques et Correspondants » ressort à 7.405.641.231 francs accusant une diminution de 2.250.051.163 francs. L'accroissement du « Portefeuille-effets » est de 6.130.371.172 francs., ce qui le porte à 45.076.450.815 fr. Le réescompte a été calculé suivant les mêmes méthodes que celles de l'an dernier.

Le solde du poste « Coupons » atteint 504.737.294 francs. Les « Comptes courants débiteurs », par suite d'une augmentation de 3.939.126.818 francs donnent un total de 12.573.146.637 francs. L'ensemble des « Avances garanties » s'élève à 2.845.491.510 fr.

Le poste « Avances et débiteurs divers » revient de 4.159.988.601 à 3.721.412.210 fr. Les « Débiteurs par acceptations » qui ont leur exacte contrepartie au Passif dans le poste « Acceptations à payer », s'élèvent à 6.754.335.164 francs. L'un et l'autre soldes accusent ainsi un accroissement d'engagements de 1.789.909.004 francs, conséquence de la participation prise par le C.N.E.P., sous cette forme de crédits, dans la reprise de la vie économique du pays.

Le poste « Titres » est passé de 12.628.703 à 71.356.500 francs accusant ainsi une augmentation de 58.727.797 francs. Celle-ci provient de la libération ou de la souscription de titres effectués au cours de l'exercice 1947, opérations qui, comme l'an dernier, n'ont point été prises en charge par les résultats. En raison des abattements pratiqués antérieurement ce poste continue à figurer au bilan pour un montant très inférieur à sa valeur réelle.

Les « Comptes d'ordre et divers » débiteurs s'élèvent à 221.780.239 francs et les créditeurs à 1.133.596.716 francs, l'un et l'autre en augmentation sur 1946.

L'ensemble du poste « Immeubles et Mobilier » passe de quinze millions à quarante-cinq millions de francs. Une partie des acquisitions nouvelles a été amortie par prélèvement sur les résultats de l'exercice, le surplus qui correspond aux 30 millions dont s'accroît ce poste le sera par annuités suivant les règles généralement en usage.

Au Passif :

Les « Comptes de chèques » par suite d'un accroissement de 1.638.191.803 francs sont portés à 25.605.728.009. Les « Comptes courants » accusent une augmentation plus grande, 5.305.170.955 francs ; ils s'inscrivent pour 30.260.265.035 francs. Les « Banques et Correspondants » passent de 5.717.596.473 à 6.910.999.228 francs.

Les « Comptes exigibles après encaissement » s'élèvent à 1.785.707.442 francs. Les « Crédeurs divers » forment un total de 9.599.499.319 contre 10.175.538.669 francs l'an dernier.

On relève une augmentation de 7.306.515 francs sur les « Dividendes restant à payer » et de 1.068.403.407 francs sur le poste « Bons et Comptes à échéance fixe ».

Le poste « Réserves » est sans changement. Il s'élève à 462.483.644 francs.

Le capital est toujours de 400 millions de francs.

Nous avons déjà commenté au début de ce rapport les diverses rubriques du compte « Pertes et Profits ».

Le détail de la répartition proposée vous est donnée dans le rapport du Conseil.

Nous avons comme précédemment procédé à des contrôles périodiques et, en ce qui concerne l'exercice 1947, les inventaires, le bilan et le compte Pertes et Profits ont fait l'objet par nous des pointages et des vérifications habituels.

En terminant, nous déclarons pouvoir attester la parfaite tenue de la comptabilité et sa concordance avec les comptes qui nous ont été soumis.

Paris, le 22 avril 1948.

Les Commissaires aux Comptes :

R. LELEU,
F. MARBEAU.

RAPPORT SPÉCIAL
DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

(article 40 de la loi du 24 juillet 1867)

(EXERCICE 1947)

MESSIEURS,

Du fait que le Comptoir National d'Escompte de Paris est une banque nationalisée, le présent rapport spécial concernant l'exercice 1947 doit être établi en conformité non seulement des prescriptions édictées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, modifié par la loi du 4 mars 1943, mais encore en conformité de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946 qui a fixé les règles fondamentales de fonctionnement des banques de dépôts nationalisées.

Les opérations traitées par le C.N.E.P. soit avec ses administrateurs pris personnellement, soit avec une société ou entreprise dont un administrateur du C.N.E.P. serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, sont, de par leur nature, toutes des opérations normales de banque avec sa clientèle.

Aux termes de l'article 40, elles ne sont point, en raison de ce caractère, soumises à l'autorisation préalable par le Conseil et, en conséquence, n'ont pas à faire l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes, ni d'une approbation particulière de l'Assemblée.

Désormais, aux termes de l'article 17 du décret du 28 mai 1946, aucun crédit non garanti par un nantissement, par une délégation de marché ou par la remise à l'escompte d'effets commerciaux, ne peut être consenti par une banque nationalisée aux personnes et entreprises visées par l'article 40 de la loi de 1867 modifiée par la loi du 4 mars 1943 sans que soient respectées toutes les formalités prescrites par cet article, étant rappelé que c'est la Commission de Contrôle des Banques qui se trouve substituée à l'Assemblée des actionnaires.

Toujours aux termes de ce même décret, les mêmes formalités s'appliquent aux crédits accordés aux membres du personnel d'une banque nationalisée si ces crédits ne sont point assortis de l'une ou l'autre des garanties énumérées ci-dessus et si leur montant dépasse une annuité de traitement ou d'honoraires.

Comme suite à l'ensemble de ces dispositions législatives et réglementaires, il nous a été déclaré qu'aucun crédit non garanti n'avait été accordé à des membres du personnel dans les conditions sus-indiquées.

D'autre part, les opérations visées par les textes ci-dessus rappelés et concernant des administrateurs du C.N.E.P. nous ont été régulièrement notifiées.

Ces opérations sont au nombre de neuf intéressant cinq Sociétés et ont pour objet l'octroi de facilités de caisse ou de crédit sous diverses formes.

Elles entrent donc dans le cadre d'opérations courantes de banque; elles sont réalisées à des conditions normales et ne sont indiquées qu'autant que de besoin.

Paris, le 22 avril 1948.

Les Commissaires aux Comptes :

R. LELEU,
F. MARBEAU.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BILAN AU 31

ACTIF

CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION	Fr. 5.568.255.698 »
BANQUES ET CORRESPONDANTS	7.405.641.231 »
PORTFEUILLE-EFFETS	45.076.450.815 »
COUPONS	504.737.294 »
COMPTES COURANTS	12.573.146.637 »
AVANCES GARANTIES	2.843.491.510 »
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS	3.721.412.210 »
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS	6.754.335.164 »
TITRES	71.356.500 »
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	221.780.239 »
IMMEUBLES ET MOBILIER	45.000.000 »
TOTAL	Fr. 84.787.607.298 »

HORS-

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS

DÉCEMBRE 1947

PASSIF

COMPTES DE CHÈQUES	Fr. 25.605.728.009 »
COMPTES COURANTS	30.260.263.035 »
BANQUES ET CORRESPONDANTS	6.910.999.228 »
COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT	1.785.707.442 »
CRÉDITEURS DIVERS	9.599.499.319 »
ACCEPTATIONS A PAYER	6.754.335.164 »
DIVIDENDES RESTANT A PAYER	10.449.776 »
BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE	1.807.236.991 »
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	1.133.596.716 »
RÉSERVES	462.483.644 »
CAPITAL	400.000.000 »
REPORT A NOUVEAU	385.292 »
BÉNÉFICES DE L'EXERCICE	56.920.682 »
TOTAL	Fr. 84.787.607.298 »

BILAN

.	Fr. 7.017.010.287 »
.	4.992.414.272 »
.	2.715.904.637 »

COMPTE DE PROFITS ET

DÉBIT

ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES, considérée comme charge d'exploitation (art. 8 de la loi du 2 décembre 1945).	
Intérêt 3 %, soit Fr. 67,59 sur 825.256 parts bénéficiaires non amorties	Fr. 55.779.033 »
ATTRIBUTION AUX PARTS DE FONDATEUR, conformément aux statuts, soit Fr. 15,98 sur 15.076 parts de fondateur restant en circulation	
	Fr. 240.987 »
REPORT A NOUVEAU	900.642 »

Fr. 56.920.682 »

PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1947

CRÉDIT

BÉNÉFICES DE L'EXERCICE, compte tenu des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :	
— EXPLOITATION	Fr. 54.718.317 »
— PORTEFEUILLE-TITRES ET PARTICIPATIONS	3.323.455 »
ENSEMBLE	Fr. 58.041.772 »
A DÉDUIRE :	
— IMMEUBLES (excédent des charges sur les produits)	Fr. 1 121.090 »

Fr. 56.920.682 »

RÉSOLUTIONS

adoptées par la commission de contrôle des banques

en sa séance du 2 Juin 1948

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La commission de contrôle des banques, conformément aux propositions du Conseil d'administration et après avoir pris connaissance des rapports des commissaires :

— approuve les comptes de l'exercice 1947 arrêtés au 31 décembre 1947 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— fixe à 67 fr. 59 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives du Comptoir National d'Escompte de Paris, par application de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945 modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 mai 1946.

— et à 15 fr. 98 par part le dividende revenant aux parts de fondateur, conformément aux statuts d'origine du Comptoir National d'Escompte de Paris.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La commission approuve le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

★ A. Bd St-Germain, 147. B. Rue de Rivoli, 55. ★ C. Bd Diderot, 23 (G. de Ly.). D. Rue Rambuteau, 2. E. Rue Turbigo, 16. F. Place de la République, 15. G. Rue de Flandre, 2. Bureau aux Abattoirs de la Vilette.	H. R. du Quatre-Septembre, 2. ★ I. Ed Magenta, 30-32. J. Ed de Strasbourg, 19. L. Rue de Clichy, 86. M. Av. Kléber, 87 (Passy). ★ N. Avenue Mac-Mahon, 35. O. Bd Montparnasse, 71. P. Ed Beaumarchais, 2. ★ R. Ed Saint-Michel, 53.	S. Avenue des Gobelins, 2 bis. ★ T. Boulevard de Courcelles, 2. ★ U. Av. des Champs-Élysées, 49. V. Avenue d'Orléans, 90. ★ W. R. St-Lazare, 75 (Pl. de la Trinité). X. R. du Commerce, 40 (Grenelle). Y. Fg Saint-Honoré, 113. ★ Z. Place Saint-Augustin, 2.	AB. R. de Ménilmontant, 39. ★ AC. Rue Bergère, 14. AD. Boulevard Barbès, 25. AE. Rue La Fayette, 44. ★ AF. Boulevard Voltaire, 199. AG. Chaussée de la Muette, 2. AH. Avenue Bosquet, 47 bis. ★ AI. Rue d'Auteuil, 50. AK. Rue du Havre, 9.	AL. Avenue de Villiers, 93. AN. Avenue Victor-Hugo, 9. ★ AP. Place Gambetta, 1. ★ AR. Rue Pierre-Semart, 2. (Square Montholon). ★ AS. Boulevard Raspail, 12. ★ AV. Rue de Belleville, 168. ★ AY. Rue Etienne-Marcel, 46. ★ BA. Avenue Friedland, 6.
--	---	--	---	---

BUREAUX DE BANLIEUE

ASNIÈRES AUBERVILLIERS BOUGRET (Le) CHARENTON	CLICHY-SUR-SEINE COLOMBES ★ ENGHEN-LES-BAINS ERMONT	LEVALLOIS-PERRET LIVRY-GARGAN MONTREUIL-SOUS-BOIS MONTROUGE	★ NEUILLY-SUR-SEINE NOISY-LE-SEC ROSNY-SOUS-BOIS SAINT-DENIS	VINCENNES
--	--	--	---	-----------

(*) Agences ayant un service de coffres-forts en location.

AGENCES EN FRANCE :

Abbeville Agen ★ Aire-sur-l'Adour ★ Aix-en-Othe Aix-en-Provence Aix-les-Bains Albi Alençon Ales ★ Allasac Amiens Ancenis Angers Angoulême Annecy Annunay Antibes Apt ★ Ardentes Argenton-sur-Creuse Arles Armentières Arneke Arras ★ Aubigné Auch Aurillac Autun Auxerre ★ Auxonne ★ Availles-Limouzine Avignon Bagnols-sur-Cèze ★ Bains-les-Bains Bandol Barbezieux Bayonne Beaucaire Beaucourt ★ Beaufort-en-Vallée Beaumont-de-Lomagne Beaumont-sur-Sarthe Beaune Beaupréau Beauvais Belfort Bellac Belvèze-du-Razès Bénévent-l'Abbaye Bergerac Bergues Besançon Béthune Beuzeville Béziers ★ Bize Blis Bolbec Bonnétable Bordeaux Boulogne-sur-Mer Boulogne (Le) Bourbourg (La)	★ Bourbourg Bourg Bourges ★ Bourgueil ★ Boussac ★ Branne ★ Brantôme Brest ★ Briquiere ★ Brice-sur-l'Odette Brioude Brive Bruyères ★ Bruyères-les-Mines ★ Cadillac-sur-Garonne Caen Cagnes-sur-Mer Cahors Calais Cambrai ★ Cancale Cannes Carcassonne ★ Carmaux Carpentras ★ Castillon-s-Dordogne Castres ★ Caussade Cavaillon ★ Celles-sur-Belle ★ Chabanaux ★ Chablis ★ Chalonnès-sur-Loire Châlons-sur-Marne Chalon-sur-Saône Chambéry Chambon-Feugerolles Charleville Chartres ★ Château-d'Oléron ★ Châteauiron ★ Château-Lafite Châteaurenard Châteauroux ★ Châtel-Guyon Châtelleraut ★ Châtillon-en-Bazois ★ Châtillon-sur-Indre ★ Chaumes-en-Brie Chauvy Chaville Gannat ★ Chemillé Cherbourg Cholet ★ Crey Clermont-de-l'Osse Clermont-Ferrand Clermont-l'Hérault ★ Clisson ★ Cluses Cognac Combronde Complègne	Concarneau ★ Condé-sur-Noireau ★ Confolens ★ Conlie ★ Conneré ★ Contres Corbeil Corcieux ★ Couhé-Vérac ★ Coulognes-s-l'Autize ★ Cour-Cheverny ★ Coustances ★ Coutras Lançon ★ Coutras ★ Crècy-sur-Serre ★ Culan ★ Dammartin-en-Goële Dax Deauville Dieppe Dijon Dole ★ Dorat (Le) Douai Dreux ★ Dunkerque ★ Ebreuil ★ Eguzon Elbeuf Epornay ★ Epornon ★ Epinal ★ Ernée ★ Esbly ★ Etambes Evan-les-Bains Evreux ★ Excideuil ★ Eymet ★ Eysines ★ Falaise ★ Ferté-Bernard (La) ★ Ferté-Macé (La) Firminy Pliers-de-l'Orne Flourance Fontainebleau ★ Fontenay-le-Comte ★ Fresnay-sur-Sarthe Frontignan Ganges Gannat ★ Garches ★ Génillé ★ Gonneviller-la-Mallet ★ Grand-Lucé (Le) Graulhet Grenoble ★ Guerche-de-Bretagne (La) ★ Guerche-s-l'Aubois (La) ★ Guignes-Rabutin ★ Guîtres ★ Hasparren	Havre (Le) Hazebrouck ★ Hennebont Hondelur Hercès ★ Isle-Adam (L) ★ Isle-en-Jourdain (L) ★ Isle-Jourdain (L) Issoudun Issoudun Jarnac ★ Langeais Langon ★ Lannemezan Lançon ★ Lantrec ★ Lavandou (Le) ★ Lencloître Lons ★ Lospère ★ Levroux ★ Lezay ★ Lézignan-Corbiér Libourne ★ Ligugé Lille ★ Lillebonne Limoges Limoux Lisieux ★ Livarot ★ Livron ★ Lons-le-Saunier Lorient ★ Lorient ★ Lude (Le) ★ Lunéville ★ Lusignan ★ Lussac-les-Châteaux Lyon ★ Mâcon ★ Magnac-Laval ★ Mans (Le) ★ Mansle ★ Mantles-Gassicourt ★ Marais ★ Marmande ★ Marseille ★ Maubeuge ★ Mauléon-Soule ★ Maugué ★ Mayenne ★ Mayet ★ Mazamet ★ Meaux ★ Meilly-sur-Yèvre ★ Meun ★ Mens ★ Merville ★ Mosle-sur-Sarthe ★ Metz ★ Meung-sur-Loire	Millau ★ Mirebeau-en-Poitou ★ Monségur Montauban ★ Montbrun ★ Montbéliard ★ Montbrison ★ Mont-de-Marsan ★ Mont-dore (Le) ★ Montélimar ★ Montgeron ★ Monthureux-s-Saône Montluçon ★ Montmédy ★ Montpellier ★ Montpon-sur-l'Isle ★ Moulins ★ Mouy ★ Mulhouse ★ Murat ★ Nancy ★ Nantes ★ Narbonne ★ Navarrenx ★ Nay ★ Neauphle-le-Château ★ Neuville-de-Poitou ★ Nevers ★ Nice ★ Nîmes ★ Niort ★ Nogent-sur-Seine ★ Nomeny ★ Nontron ★ Ollioules ★ Olonzac ★ Oléron-Sainte-Marie ★ Orange ★ Orléans ★ Ormes (Les) ★ Ouzouer-le-Marcadé ★ Paimbœuf ★ Pailly ★ Pau ★ Paulhaguet ★ Périgueux ★ Péronne ★ Perpignan ★ Pleux (Les) ★ Plouay ★ Poitiers ★ Poix ★ Poligny ★ Pont-à-Mousson ★ Pontoise ★ Pont-Saint-Esprit ★ Pont-Sainte-Maxence ★ Pommé ★ Port-Vendres ★ Pré-en-Pail ★ Prémery ★ Puy-laurens ★ Quimper ★ Reims	Remiremont ★ Rémilly ★ Rôle (La) ★ Ressons-sur-Matz ★ Retournac ★ Rouilly ★ Riom ★ Rive-de-Gier ★ Roanne ★ Roche-Bernard (La) ★ Rochecourt ★ Rochefort-sur-Mer ★ Roche-la-Molière ★ Rochelle (La) ★ Rocroi ★ Rodéz ★ Romans ★ Romilly-sur-Seine ★ Roquefort-sur-Soulzon ★ Rouemaure ★ Roubaix ★ Rouen ★ Rumilly ★ St-Amand-les-Eaux ★ Saint-Ambroix ★ St-Antoine ★ Saint-Benoit ★ Saint-Chamond ★ St-Claude ★ St-Denis ★ St-Etienne ★ St-Etienne-de-Montluc ★ Saint-Gaudier ★ St-Genès ★ St-Germain-en-Laye ★ St-Hippolyte-du-Port ★ Saint-Jean-d'Angély ★ St-Julien-en-Genevois ★ Saint-Julien ★ Saint-Lô ★ Saint-Malo ★ Saint-Nazaire (repère à Pornichet) ★ Saint-Omer ★ St-Pierre-des-Nids ★ Saint-Pierre-d'Oléron ★ Saint-Pierre-Eglise ★ Saint-Quentin ★ St-Rémy-de-Provence ★ St-Romain-de-Colbosc ★ Saint-Saulge ★ St-Savin-s-Gartempe ★ Saint-Sorvan ★ Saint-Sever-s-l'Adour ★ Saintes ★ Sallanches ★ Salon ★ Samatan ★ Sarcelles ★ Saulieu ★ Saumur ★ Scionzier ★ Sedan ★ Sées	Segré Sens ★ Sète ★ Sœurre ★ Sille-le-Guillaume ★ Solssons ★ Solles-Pont ★ Sourdeval-la-Barre ★ Soustons ★ Souverain (La) ★ Strashourg ★ Sury-le-Comte ★ Suzé (La) ★ Talaudiers (La) ★ Tarbes ★ Tartas ★ Taveray ★ Tessy-sur-Vire ★ Thouarcé ★ Tinchebray ★ Toulon ★ Toulouse ★ Tourcoing ★ Tours ★ Tremblay (La) ★ Trouville ★ Troyes ★ Vaas ★ Vaison ★ Val-André-Piémont ★ Valence ★ Valence-d'Agen ★ Valenciennes ★ Vannes ★ Varennes-sur-Allier ★ Vermenton ★ Vernon ★ Vernoux ★ Versailles ★ Vesinat (Le) ★ Vicny ★ Vic-sur-Cère ★ Vic-sur-Seille ★ Viennas ★ Vierzon ★ Vigan (Le) ★ Vihiers ★ Villaines-la-Juhel ★ Villefort ★ Villefranche-s-Saône ★ Villeneuve-sur-Lot ★ Villers-Bocage ★ Vire ★ Vitré ★ Vitteil ★ Voiron ★ Voreppe ★ Voves
---	---	---	---	---	---	--

AGENCES A L'ÉTRANGER ET DANS LES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT :

LONDRES	BRUXELLES MONTE-CARLO	ALEXANDRIE LE CAIRE PORT-SAÏD	BOMBAY MELBOURNE SYDNEY	TANANARIVE — DIEGO-SUAZES TAMATAVE — MAJUNGA MANANJARY — FIANARANTSOA TULEAR — MORONDAVA	TUNIS BIZERTE SOUSSE — SFAX
---------	--------------------------	-------------------------------------	-------------------------------	---	-----------------------------------

REPRÉSENTANT } En Argentine : M. A. BECQUEREL, Reconquista 165, BUENOS-AIRES.

(*) Agences fonctionnant périodiquement.
(**) Bureaux ouverts pendant la saison.

I M P.
CHAIX
2923-548.